

Structuration des politiques publiques en faveur de la langue corse

Collectivité Territoriale de Corse

*(Intervention préparée par Françoise GRAZIANI,
Chef de Service langue et culture corses
à la Collectivité Territoriale de Corse)*

I / Pourquoi une politique de la langue corse ?

I .1 / Une obligation légale pour la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) :

Rappel du cadre législatif spécifique à la Corse.

1 / Une compétence culturelle générale :

En vertu du statut particulier de la Corse depuis la loi de 1991 portant statut de la Corse, la Collectivité territoriale corse définit et met en œuvre la politique culturelle en Corse.

La promotion de la langue et de la culture corses représente une « ardente obligation » au sein de la politique culturelle.

A ce titre elle est présente dans toutes les politiques publiques (édition, lecture publique, théâtre, musique, audiovisuel, ...).

L'inconvénient : une lisibilité insuffisante de la politique linguistique au sein de ces différentes actions. L'enjeu est d'établir une cohérence et une lisibilité des différentes politiques territoriales.

2 / L'article 7 de la loi du 22 janvier 2002 relatif à l'enseignement de la langue corse :

La loi du 22 janvier 2002 dispose que "la langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal des classes maternelles et élémentaires" (article L.312-11-1 du code de l'éducation).

Ce texte équivaut à une *obligation d'offrir* cet enseignement dans toutes les classes du premier degré.

"L'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité territoriale de Corse et l'Etat" (article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales) "Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants".

Désormais l'article 20 de la loi d'orientation et de programmation sur l'école rapproche la situation des autres régions de celle de la Corse en prévoyant des conventions entre l'Etat et les régions sur les modalités d'enseignement des langues régionales. Cependant, il faudra veiller à l'interprétation qui est faite par l'Etat de cet article.

I.2 / Le fondement politique de la délibération du 1^{er} juillet 2005

Face aux défis posés et pour répondre aux attentes du public, le fondement de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse est d'affirmer l'importance de la langue corse en tant **que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse** en mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un **consensus** relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale.

- **Lien social** : un lien symbolique entre toutes les composantes de la société corse, en tant qu'identité du territoire porteuse de valeurs collectives (convivialité, solidarité,...).

- **Patrimoine** : patrimoine de la Corse lié à son histoire, patrimoine de l'humanité (cf. plus haut)

- **Ressource du développement** : à travers le marquage identitaire des produits et du territoire, peut être source de différenciation (symbolique de la typicité des produits, "qualité Corse" en Tourisme,..) et de créativité non seulement culturelle (Vogue du chant polyphonique) mais aussi économique (agro-alimentaire, mais aussi tout ce qui favorise le symbolique dans la consommation : tourisme, stylistes, artisans d'art, ...) créneau insuffisamment développé (le conseil de la culture l'avait dénommé "économie identitaire"). Dans la mondialisation, cette économie pourrait permettre d'exploiter des "niches". Au niveau individuel, importance de développer des compétences plurilingues : la langue corse est une ressource présente pour développer le bilinguisme/plurilinguisme.

II / L'enjeu : Passer du conflit idéologique au consensus le plus large possible

- Langue corse et « revendications nationalistes »

Ces revendications portent depuis vingt ans sur deux thèmes institutionnels :

- l'enseignement obligatoire du corse
- la co-officialité qui existe dans presque toutes les régions d'Europe en dehors de la France, et où la langue régionale est officielle à côté de la langue nationale : exemples catalan et basques en Espagne. Le débat se cristallise donc le plus souvent sur ces thèmes et non sur l'action concrète pour développer la langue dans le cadre juridique existant en France.

De plus, le fait de considérer, à tort ou à raison, que la langue était le drapeau des nationalistes, a contribué à une attitude de rejet dans une partie de la population.

La délibération du 1^{er} juillet 2005 relative aux orientations stratégiques : une démarche de réflexion collective autour d'un « Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa » (conseil de la langue et de la culture corses) où sont représentées toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse au sein d'un comité de pilotage ouvert à d'autres partenaires, qui s'appuie sur un comité scientifique.

III / Les deux axes de développement : deux projets en interaction

III.1 - le projet éducatif (Cahier n° 5 « lingua è cultura corsa » du PRDF du 29 juin 2006) : installer le bilinguisme précoce français-corse pour aller vers le plurilinguisme

III.2 - le projet sociétal (Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2006) : favoriser le développement de l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la vie sociale (pratique familiale, usage administratif, dans les entreprises, dans les media, etc.)

III.1 LA LANGUE CORSE DANS L'ENSEIGNEMENT :

Vers la généralisation du bilinguisme comme voie d'accès au plurilinguisme européen

Le volume horaire et les modalités d'enseignement de la langue corse relèvent du Plan de développement de la CTC. Celle-ci a adopté le Plan régional de développement des formations (PRDF) le 29 juin 2006, dont un cahier n°5 « langue et culture corses ».

Deux formes d'enseignement de la langue ou en langue corse sont mises en place dans l'académie :

- L'enseignement dit extensif, auquel est fixé depuis 1993 un objectif de **trois heures hebdomadaires** (atteint seulement dans **38 % des classes**),
- **L'enseignement bilingue** « à parité horaire », dont le Plan régional de développement des formations prépare la généralisation à partir de l'école maternelle. Cet enseignement concerne aujourd'hui **17 % des élèves du 1^{er} degré, 5 % des élèves du 2^d degré** (10 % des élèves de 6^{ème}).

Le Plan régional de développement des formations « Langue et culture corses »

Principes

1. affirmer la langue et la culture corses comme ressources éducatives structurantes pour les élèves de Corse
2. inscrire le développement de l'enseignement de la langue corse dans le cadre général de rénovation de l'enseignement des langues vivantes visant à renforcer les compétences des élèves, notamment à l'oral, sur la base du cadre européen commun de référence pour les langues.

3. lier l'enseignement et la formation des adultes à la langue corse à un projet global de développement de l'usage de la langue corse dans la vie sociale.

Axes

1. élaborer une stratégie éducative offrant à tous les élèves la perspective d'un bilinguisme ouvrant sur le plurilinguisme,

2. intégrer la langue et la culture corses à tous les niveaux d'enseignement et de formation

Axe n° 1 : une stratégie éducative visant à offrir à tous les élèves la perspective d'un bilinguisme ouvert au plurilinguisme

NB : efficacité reconnue d'un enseignement bilingue « régional ».

Plan d'action n° I : Généraliser en sept ans le bilinguisme à l'école maternelle

Plan d'action II : Préparer la généralisation du bilinguisme dans le premier degré et le second degré

Plan d'action III : Garantir la qualité de l'enseignement bilingue

Plan d'action IV : Accompagner les enseignants dans le développement du bilinguisme en mobilisant d'autres acteurs

Axe n° 2 : intégrer la langue et la culture corses à tous les niveaux d'enseignement et de formation

Plan I : Garantir les trois heures hebdomadaires dans les classes non bilingues du premier degré

Plan II: Adapter les programmes

Plan III: Prendre en compte la dimension langue et culture corses dans tous les dispositifs de formation continue, de l'orientation à la formation qualifiante

On en retiendra en outre les deux objectifs fixés à l'horizon 2013 :

- plus de 33 % des élèves de CP et plus de 25% de CE1 en classes bilingues ;
- le pourcentage de postes offerts au concours spécifique langue régionale de recrutement des professeurs des écoles devrait passer à 50% en 2009 au plus tard, et en 2012 à 60% (toutefois, l'Etat ne s'est pas engagé sur ces échéances).

Les deux conventions Etat-CTC 2007-2013

➤ La convention d'exécution du PRDF (cf. article 7 de la loi de 2002).

Le projet de convention reprend les principaux objectifs du Plan régional de développement des formations, selon les deux axes principaux :

- la généralisation progressive de l'enseignement bilingue à partir de l'école maternelle,

- l'intégration de la langue et de la culture corse à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

L'Etat s'engage en particulier à combler rapidement le retard constaté pour certains objectifs inscrits dans la convention 2003/2006 : pourvoir en filières bilingues tous les secteurs de collèges lacunaires ; faire de toutes les écoles maternelles à 4 classes et plus des sites bilingues (14 sur 33 aujourd'hui).

- **La convention additionnelle** au contrat de projets 2007-2013 prévoit les moyens financiers d'accompagnement du PRDF (hors postes de personnels).

Pour accompagner la dynamique d'un bilinguisme ouvrant sur le plurilinguisme, telle qu'elle est définie par le le Plan régional de développement des formations, les crédits contractualisés de la CTC et de l'Etat augmentent de plus de 50 % par rapport à la période 2000-2006 (de 3.800.000 EUR à 6.000.000 EUR, répartis à parité).

Ils se déploieront sur 5 axes :

I- Fonctionnement des **centres de séjours linguistiques** pour les classes transplantées, existants ou à créer : 2.700.000 EUR

II- Production, édition et diffusion de **documents et ressources pédagogiques** : 1.400.000 EUR

III- **Echanges et recherches linguistiques** communes avec les régions voisines d'Italie et de Méditerranée romane : 700.000 EUR

IV- **Projet « langue corse numérique »** (développement de sites, de services et de ressources numériques): 700.000 EUR

V- Développement d'une **action culturelle** fondée sur la culture corse et le patrimoine et s'appuyant sur l'utilisation de la langue corse : 500.000 EUR

III.2 LA LANGUE CORSE DANS LA SOCIETE : vers la structuration de l'action et l'équipement de la langue

L'état des lieux sur la vitalité de la langue corse fait apparaître une situation paradoxale : en effet, parallèlement à l'amélioration de son « statut symbolique » et au développement de son usage dans de nombreux domaines, dont l'enseignement, le corse voit sa pratique au quotidien décliner, tandis que la compétence corsophone décroît au fil des générations, entretenant un sentiment général d'inquiétude sur l'avenir de la langue.

La démarche du Conseil Exécutif de Corse :

Pour élaborer et mettre en œuvre une politique linguistique cohérente, la démarche proposée est double : identifier l'état réel de la langue d'une part,

impulser et conduire une réflexion collective quant à une stratégie décisionnelle d'autre part.

Un consensus est recherché entre toutes les sensibilités politiques de l'Assemblée de Corse.

L'approche associe les contributions respectives de l'expertise et de la représentation politique élue, une fois menée une consultation des acteurs sociaux impliqués.

A cette fin a été institué le *Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa*. Le *Cunsigliu* comprend :

➤ Un **Cumitatu di rigiru, Comité de pilotage et d'orientation**, instance "politique" qui définit les axes de travail à partir des orientations arrêtées par l'Assemblée de Corse, valide les plans d'action et évalue ultérieurement leur mise en œuvre ».

➤ Il rassemble des représentants de l'Assemblée de Corse (chaque groupe y étant représenté), du Conseil économique, social et culturel de Corse, de deux associations de promotion de la langue, et de l'Etat. Il est piloté par le conseiller exécutif en charge de la langue corse.

➤ Un **Cumitatu scintificu, Comité scientifique**, instance "d'expertise" représentée dans l'instance de pilotage, et consulté à chaque phase d'élaboration et de validation des documents d'orientation ; il mène ses propres travaux pour éclairer le Comité de Pilotage, notamment "l'état des lieux". Il comprend 10 spécialistes corses et 2 experts extérieurs.

Il a rendu le 9 janvier 2007 son rapport au comité de pilotage « *Lingua corsa : un fiatu novu - la langue corse : un nouveau souffle* »

Les axes de développement 2007-2013 :

Un objectif central, deux clés stratégiques

L'objectif central consiste à créer dans la société corse une dynamique du bilinguisme articulée à la stratégie européenne pour le plurilinguisme. Cet objectif s'appuie sur deux clés stratégiques :

La dynamisation linguistique

La politique de *dynamisation linguistique* se propose donc de :

- restituer au corse sa vitalité dans les contextes non formels d'emploi de la langue
- conforter les avancées du corse dans les contextes formels
- rendre normal l'usage du corse pour la société et pour les personnes qui la composent
- donner à chacun une compétence linguistique complète (comprendre, parler, lire et écrire).

L'ouverture au plurilinguisme, au cœur des politiques européennes.

La langue corse est considérée non seulement pour elle-même mais en tant que ressource pour le plurilinguisme.

I- Rehausser le niveau des compétences et des pratiques individuelles

Trois domaines d'action sont envisagés pour rétablir le corse dans sa fonction véhiculaire.

- **L'enseignement** : actions de développement pluriannuel du PRDF, adaptation des méthodes pédagogiques, utilisation des ressources NTIC en complément des méthodes dites « naturelles » d'apprentissage

- **L'intervention linguistique hors de l'école** :

- formation et implication des acteurs du secteur de la petite enfance,
- formation et implication des acteurs du secteur des loisirs et activités socio-éducatives,
- accès du public au patrimoine hérité,
- actions de promotion de la création en littérature, chant, théâtre.

- **L'intervention linguistique en direction des parents** : sensibilisation aux avantages du bilinguisme dès la maternité, campagnes médiatiques généralisées, formation linguistique durant le temps de travail et hors temps de travail, pratique du corse entre générations

II- Dynamiser l'environnement linguistique

C'est en fait un véritable chantier de construction de la langue sociale.

Il est nécessaire de jeter un pont entre langue de l'école et langue dans la société. En la matière, il faut quasiment tout bâtir depuis les fondations.

- créer **un outil au service de la politique linguistique, le *Cunsigliu di a Lingua***, doté d'un répertoire (*Cumitatu di Rigiru*) et d'une structure d'exécution aux moyens spécifiques et aux diverses missions (dont une partie externalisée) : recueil des données scientifiques et terminologiques, propositions et expertises en matière de politique linguistique, assistance à la mise en œuvre de cette politique, service au public (conseil, information, documentation, traduction, commande et production de documents de référence), campagnes médiatiques, journées de la langue.

Aujourd'hui, le **Service Langue et culture corses**, passé en un an et demi de deux personnes à six, est toujours positionné dans **la Direction de la Formation**, malgré une vocation de plus en plus transversale. Il dispose d'un budget de **1 million d'euros par an pour ses actions spécifiques**, dont essentiellement **le secteur éducatif** (500 000 euros par an seront engagés dans la convention additionnelle avec l'Etat d'ici 2013),

Le Président du Conseil Exécutif s'est engagé à prévoir les moyens nécessaires à la montée en charge progressive du Plan stratégique pour la langue dans les années à venir, à la suite des évaluations restant à mener dans les deux ans, tout en intégrant les axes adoptés dans l'ensemble des politiques territoriales.

- créer **un réseau de *Case di a lingua***, permettant l'implantation territoriale de la politique linguistique et favorisant les initiatives porteuses existantes. On « collera »

ainsi à la réalité du territoire pour une action « enracinée » : mise en réseau des acteurs culturels et des opérateurs linguistiques dans des bassins de vie, diffusion de l'information sur la langue (événements, documentation...), identification des lieux susceptibles d'offrir des formations ou moments d'immersion linguistique, relation apprenants-corsophones et corsophones entre eux (tutorat, moments festifs,...), relais pour les événements organisés autour de la langue et du plurilinguisme.

- établir **une Charte de la langue**, afin de diffuser le corse dans les collectivités publiques, les administrations, les entreprises et le tissu associatif. La Charte vise différents domaines d'intervention : la formation des personnels, la formation professionnelle, le développement de la communication interne, le développement de la communication externe, la signalétique, l'accueil du public,....

- élargir **la place du corse dans les médias**, notamment par l'adaptation du statut des media publics aux nécessités régionales et une formation linguistique performante : formation de spécialistes de la langue organisée à l'Université de Corse, formation continue de journalistes à travers un « Contrat territorial d'objectifs et de progrès ».

- donner **une visibilité à la langue dans l'espace institutionnel**, en commençant par la CTC : signalétique bilingue, organisation de sessions bilingues préparées, questions orales bilingues, rédaction bilingue des délibérations, plans de formation, expression bilingue pour les grands choix, incitation régulière auprès de ses partenaires, notamment par le truchement de la Charte.

Documents de référence :

- *Convention entre l'Etat et la CTC relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse pour la période 2007-2013.*
- *Convention additionnelle au contrat de projet 2007-2013 entre l'Etat et la CTC : le développement de la langue et de la culture corses et du multilinguisme.*
- *www.corse.fr/education/corse*